



DE JEPS Perfectionnement Sportif Mention Rugby à XV

**Attention : Ouverture de formation sous réserve d'habilitation de la DRDJSCS
Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Diplôme professionnel de niveau III, délivré par le Ministère des Sports**

Le métier :

Le titulaire du DEJEPS spécialité Perfectionnement Sportif mention Rugby à XV exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Ce diplôme confère à son titulaire les compétences en rugby à XV pour la conception de programmes de perfectionnement, la coordination de la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement, la conduite d'une démarche de perfectionnement, la conduite d'actions de formation de cadres.

Il peut être également amené à exercer auprès de tous publics compétiteurs.

Il agit de manière autonome en tant qu'entraîneur d'équipe 1 de Fédérale 1, Espoir, Crabos des associations supports des clubs professionnels, en tant que directeur sportif de club de Fédérale 1, 2 et 3

Le DEJEPS «Rugby à XV» :

UC 1 : La conception des programmes de perfectionnement

UC 2 : Coordination de la mise en oeuvre d'un projet de perfectionnement

UC 3 : La conduite d'une démarche de perfectionnement

UC 4 : Encadrer le rugby à XV en toute sécurité

Conditions d'accès :

- Avoir 18 ans au minimum
- Être titulaire du PSC1 (premiers secours)
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Exigences préalables :

- Attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition ;
- Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive ;
- Satisfaire aux épreuves de sélection de l'organisme de formation

Organisation générale :

- Inscription : au plus tard 09 février 2018
- Epreuves de sélection : lundi 12 février 2018
- Début de formation : 12 mars 2018
- Fin de formation : 28 juin 2019

Organisation pédagogique :

- 17 semaines en centre de formation (588h)
- 51 semaines en clubs ou comités (1722h)

Les financements possibles :

- Formation professionnelle continue
- Financement personnel
- Formation éligible au CPF

Contact :

ADPS Formation
1, rue Tourrette - BP 90213
63021 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
Tel : 04.73.30.44.65
Mail : contact@adps-formation.com